

Commune de DEYVILLERS

(Vosges)

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 Mai 2018**

Convocation du 27 Avril 2018

Etaient présents : Françoise FLEURY, Bruno CHEVRIER, Véronique SOULIER, Hubert LAROQUE, Lionel PANOT, Claude CUNIN, Marie-Yvonne AUBERTIN, Catherine BONTEMPS, Dorothée BRYL, Albert KIRSVEND, et Edith MARTIN, ,
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Michel BILQUEZ (donne pouvoir à Albert KIRSVEND), Robert BONTEMS (donne pouvoir à Hubert LAROQUE), Nicole MANGIN (a donné pouvoir à Françoise FLEURY)

Secrétaire : Véronique SOULIER a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

Ordre du jour :

- Anciens ateliers municipaux : signature d'un acte de crédit-bail
- Ouverture d'un poste d'un adjoint administratif 2^{ème} classe contractuel à temps non complet
- Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges : électrification rurale, extension rue des Acacias alimentation parcelle VILLEMIN
- SMDEV : transfert de compétence optionnel éclairage public (31/05)
- Signature d'une convention d'assistance juridique
- Gratification stagiaire
- Questions diverses

* * * * *

Mélanie CASTRO sort de la salle
Arrivée de Christine HAUMONTE

1 Ouverture d'un poste d'un adjoint administratif à temps non complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période maximale de 8 mois allant du 22 Mai au 31 Décembre 2018 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent administratif à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 21H30.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade correspondant.

3 Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges : électrification rurale, extension rue des Acacias alimentation parcelle VILLEMIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet suivant : extension rue des Acacias pour l'alimentation de la parcelle VILLEMIN, dont le coût s'élève à 1 500,00 € T.T.C, sachant que la participation financière de la commune s'élèverait à 49 % de la dépense T.T.C, ce qui représente 735,00 €.

AUTORISE la réalisation des travaux par le S.D.E.V, maitre d'ouvrage,

S'ENGAGE à verser au S.D.E.V le montant de sa participation, dès que sa demande lui en sera faite.

4 S.D.E.V : transfert de compétence optionnel éclairage public

Dans l'attente d'éléments de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, le Conseil Municipal sursoit et remet cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

5 Signature d'une convention d'assistance juridique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'assistance juridique et de représentation avec Maître CUNY, du Cabinet ACD ayant pour objectif l'accompagnement de la commune dans le traitement de toutes questions juridiques relevant d'une manière générale du droit public applicable aux collectivités territoriales, leurs agents, leurs administrés et leurs élus.

Cette convention est fixée à 12 mois, renouvelable 4 fois par tacite reconduction pour la somme forfaitaire de 3 600 € T.T.C.

Mélanie CASTRO sort de la salle.

6 Gratification stagiaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

DECIDE d'octroyer à Mlle CASTRO Mélanie une gratification pour les trois mois effectués,

FIXE le montant de la gratification à 100 € par mois soit un total de 300€,

AUTORISE Madame le Maire à signer le mandat à intervenir.

8 Questions diverses

1. Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif :

Le Syndicat Mixte Départementale d'Assainissement Non Collectif consulte les communes pour une évolution du règlement concernant le non-respect de l'obligation de réhabilitation dans les délais impartis à l'issue du contrôle.

En effet, les habitants ayant des installations non conformes doivent se mettre à jour dans les 4 ans qui suivent le contrôle au risque de payer des pénalités.

Afin que les habitants se mettent en conformité, le Conseil Municipal souhaite l'application d'une astreinte financière.

La participation syndicale 2018 s'élève à 80 €uros.

Arrivée de M DUBOIS.

2. Problème à la station d'épuration :

Une panne est survenue à la station d'épuration au niveau de l'aération.

Attente d'un devis afin d'effectuer les réparations nécessaires.

3. Voirie :

De nombreux problèmes sur la voirie ont été identifiés et financièrement évalués dans les rues suivantes :

- Impasse de la cure
- Rue des lilas
- Rue des fontaines
- Accès au kiosque à la Tuilerie,
- Le parking du parcours de santé

- Chemin de la montée
- Allée des promenades
- Rue de Lorraine
- Rue de l'avenir
- Rue des Acacias
- Rue Fleming

Cout total : 40 000 € pour une intervention en 2018 et 2019.

4. Tirage au sort des jurés d'assises 2018

Le conseil municipal a effectué le tirage au sort de trois électeurs de la commune susceptibles de siéger au jury d'Assises au titre de l'année 2018.

Il s'agit de :

- Monsieur Philippe MAS, domicilié 4, rue de l'EPI
- Monsieur Daniel THELLIER, domicilié 53, rue de Lorraine
- Madame Annie Lucette Yvonne GEHIN/BEUCLIER, domiciliée 115, rue d'Alsace

5. La conférence des financeurs

La conférence des financeurs propose un cycle de 6 ateliers pour le bien être des personnes âgées de plus de 60 ans tous les mardi après-midi à la salle d'honneur du Centre Socio-éducatif, qui se terminera par une collation.

6. Armée

Mr BIDON, lieutenant-colonel, propose au Conseil Municipal une formation dans l'armée de terre pour les jeunes de 18 à 25 ans déscolarisés.

Elle se situe à Metz, basée sur le volontariat et d'une durée de 1 an. Les engagés seront nourris, blanchis et rémunérés à hauteur de 300 euros par mois.

7. La Défense Incendie

Des travaux sont à prévoir sur le réseau d'eau : rues des lilas, des écureuils et chemin des fontaines afin de renforcer la défense incendie et améliorer la distribution.

Il convient de rédiger un cahier des charges, demander des subventions et lancer la consultation.

Le coût total des travaux est évalué à 140 000 €, à prévoir sur le budget 2019.

8. Le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental invite les maires à une réunion de travail le mercredi 30 Mai afin de répondre aux différentes questions concernant les subventions.

9. S.C.O.T

Le Syndicat du SCOT des Vosges Centrales souhaite « booster » les énergies renouvelables et va missionner un bureau d'étude pour faire appel aux investisseurs privés, aux particuliers ou aux communes sur la base d'un financement participatif.

Il veut installer des centrales photovoltaïques au sol ou sur les toits dans plusieurs communes telles que Golbey et Vincey, mais aussi des centrales sur usine et des éoliennes. Il propose à la commune de mettre ses toits à disposition selon une convention pour la pose de panneaux photovoltaïques.

10. MAIF

Un audit des assurances communales sera fait par Mme REY, conseillère à la MAIF.

11. Logement

Le projet de logements destinés aux séniors, nécessite la mise en place d'une commission de réflexion.

A ce jour, peu d'habitants se sont proposés.

Il conviendrait de mettre en place un financement participatif.

12. Vide grenier

Madame le Maire explique au Conseil Municipal les nombreux aléas du vide grenier et précise que les gendarmes sont intervenus cinq fois pour des problèmes de circulation dû aux nombreuses personnes présentes.

13. Commission environnement

Lors de la commission environnement du 30 Mai prochain, deux sujets seront abordés : l'étude des plaquettes de la chaufferie et le désherbage de la place de la Tuilerie.

Il convient de comparer les deux devis de MARANDEL et ID VERDE pour le désherbage.

14. Marché aux fleurs

Il aura lieu le 19 Mai et à cette occasion il sera distribué aux habitants qui en font la demande soit une plante vivace soit un lot de 3 annuelles.

Planning :

7H30-9H45 : Edith MARTIN, Marie-Yvonne AUBERTIN, Michel BILQUEZ

9H45-12H : Lionel PANOT, Dorothee BRYL, Robert BONTEMS

15. Changement école

Vu le contexte démographique et la fragilité de pérennisation des classes de DEYVILLERS, Madame le Maire a refusé une demande de scolarisation sur la commune de JEUXEY.

16. Saisonniers

Chaque année, la commune recrute des jeunes pendant l'été pour travailler. Pour cette année le recrutement est clos, la commune ne pouvant satisfaire toutes les demandes. L'ordre d'arrivée des demandes est retenu comme critère de choix.

Le Maire,

Françoise FLEURY.

